



Modèle de déclaration préalable (pour les PE) d'intention de participer à un mouvement de grève reconductible à partir du 5 décembre

A envoyer par courriel, (ou à déposer) à votre secrétariat de circonscription

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription)

NOM : PRENOM :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare son intention de faire grève à partir du 5 décembre 2019.

Fait à le

signature du déclarant,

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement le 5 décembre ou/et les jours suivants.

A partir du 5 décembre prochain, toutes nos organisations syndicales appellent à la grève pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye. Depuis l'instauration du SMA (service minimum d'accueil) il appartient à chaque PE, de déclarer son intention de se mettre en grève 48h avant le début de celle-ci pour le ou les jours où il est chargé de classe. Si la déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève, elle protège chaque PE si la grève venait à durer plusieurs jours.

En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Avec les UD CGT, FO, Solidaires et la FSU, nos organisations syndicales appellent les enseignants du 1^{er} degré du Val-de-Marne à s'engager massivement dans la grève à partir du 5 décembre et à participer nombreux aux assemblées générales locales pour reconduire le mouvement pour gagner le retrait du projet Macron-Delevoye de régime unique par points.